

CE QU'IL FAUT RETENIR ?

- ✓ L'allongement de l'espérance de vie conduit de plus en plus de familles à devoir faire face à des situations de perte d'autonomie de leurs aînés et à devenir ainsi des « aidants ». Cette situation peut avoir un impact social, financier et professionnel important ;
- ✓ Il est possible de faire appel à des professionnels pour accompagner ces seniors en difficulté dans les gestes de la vie quotidienne. Mais cela a un coût ;
- ✓ Les contrats d'assurance dépendance permettent sous certaines conditions de percevoir une rente mensuelle ou un capital afin de financer une aide à domicile, l'aménagement du logement ou une place en maison de retraite. Ils peuvent également permettre de bénéficier de conseils juridiques et administratifs, et d'assistance ;
- ✓ Il est important de bien définir son niveau de garantie, de rente et de prestations. Plus on souscrit tôt et en bonne santé plus les cotisations sont faibles. ;
- ✓ Le Label GAD (Garantie Assurance Dépendance) permet d'identifier les contrats de qualité ;
- ✓ L'assureur se base sur des critères d'âge et de santé pour déterminer le montant de la cotisation. Le niveau de dépendance est fonction d'une grille d'évaluation. En général, il n'est plus possible de souscrire un contrat au-delà de 70 ans ;
- ✓ En cas de dépendance liée à une maladie, il existe un délai de carence entre la signature et la mise en œuvre du contrat. Un délai de franchise est également appliqué après la date de reconnaissance de l'état de dépendance ;
- ✓ Si vous interrompez totalement le paiement des cotisations avant 8 ans, votre contrat est résilié. Vous ne récupérez pas les sommes déjà versées et ne disposez d'aucune rente. Si vous interrompez les paiements après 8 ans, les garanties sont réduites et vous ne bénéficiez plus des services d'assistance. Certains contrats prévoient le remboursement des cotisations en cas de décès sans perte préalable d'autonomie.

LE CONSEIL

Les contrats de dépendance peuvent être intéressants à condition de bien prendre connaissance des garanties proposées et des modalités d'application. N'hésitez pas à comparer les contrats en fonction de vos besoins.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'assurance dépendance

[Cliquez-ici](#)

